

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

## RÉUNION DU 23 MARS 2018

---

### COMPTE RENDU

---

L'an deux mille dix huit, le vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Hélène CHASTRE à M. Jean-Yves BONY, M. Philippe FABRE à Mme Annie DELRIEU, M. Joël LACALMONTIE à Mme Dominique BEAUDREY.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### **JEUNESSE**

##### **EXERCICE DES MISSIONS ACCUEIL, RESTAURATION, HÉBERGEMENT, ENTRETIEN – AVENANT À LA CONVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL / COLLÈGES PUBLICS 2017-2019 -**

- Adoption du projet d'avenant à la convention passée entre le Conseil départemental du Cantal et les collèges publics du département pour la période 2017-2019. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ledit avenant avec chacun des vingt-deux collèges publics du département.

#### **OUVERTURE**

##### **LIGNE AÉRIENNE AURILLAC – PARIS ORLY – PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC -**

- Adoption des obligations de service public à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 concernant la ligne aérienne Aurillac – Paris Orly.
- Autorisation est donnée à M. le Président de demander à l'État un engagement sur le maintien de sa contribution sur ces OSP modifiées.

## **SOLIDARITE TERRITORIALE**

### **APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) -**

- Avis favorable au projet de Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Cantal. Adoption du projet de convention cadre. Autorisation est donnée à M. le Président de le signer avec l'ensemble des partenaires concernés dans les fiches actions comme acteurs à mobiliser.

### **FONDS CANTAL INNOVATION : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS OU COEURS DE VILLES ET RÉNOVATION DES QUARTIERS DE VILLES -**

- Adoption du cahier des charges de l'appel à projets dynamisation et revitalisation des centres-bourgs ou cœurs de villes et rénovation des quartiers de villes, au titre du Fonds Cantal Innovation.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la sélection des candidats et l'attribution des subventions.

### **SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PNR DE L'AUBRAC : INFORMATION DE LA SORTIE DES COMMUNES DE CHAUSAILLES, ESPALION ET SAINTE-EULALIE D'OLT -**

- Validation de la transformation du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac en un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et des statuts modifiés dès le classement du Parc par décret pris par le Premier ministre, sur rapport du ministre chargé de la « Transition écologique et solidaire ».
- Prend acte de la sortie des Communes de Chauchailles, Espalion et Sainte Eulalie d'Olt du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de l'Aubrac.

## **SOLIDARITÉ SOCIALE**

### **AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2018-2028 -**

- Avis défavorable au Projet Régional de Santé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018-2028, tel que proposé par l'ARS, sauf à prendre en compte les deux demandes suivantes : reconsidérer le classement du département du Cantal qui apparaît dans le projet de SRS en priorité 3 sur le volet médico-social - personnes âgées et de considérer et d'entendre les principes suivants dans son objectif de réduction des inégalités territoriales de l'offre : La différenciation des territoires ne peut s'établir sur les seuls indicateurs, données populationnelles, taux d'équipement actuels, coûts euro par habitant ; La recomposition de l'offre n'est acceptable que sur un périmètre infra départemental et peut ainsi répondre à un besoin d'évolution de nos établissements et services ; Les taux d'équipement du handicap ne considèrent pas la spécificité de certains établissements du Cantal qui accueillent des résidents venus d'autres départements et parfois de la France entière. L'Assemblée départementale relève que le territoire départemental reste pour l'ARS et la future programmation l'échelle pertinente pour notamment, définir les Bassins de Santé Intermédiaires (BSI), pour arrêter le zonage des Bassins de Santé Hospitaliers. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'ARS pour une intégration des observations ou des actions souhaitées par le Conseil départemental dans le SRS 2018-2023. - L'Assemblée départementale attire l'attention de l'ARS sur la nécessaire couverture hospitalière des territoires en Spécialistes indispensable à l'attractivité du territoire, même si le fait que cela ne relève pas directement de la compétence du Département ne nous autorise pas à développer ce point.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

### **ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DES COMMISSIONS DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE (CMAPA) -**

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Michel CABANES.  
5 Membres Titulaires : Mme Isabelle LANTUEJOUL - Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Charles RODDE - Mme Mireille LEYMONIE – Mme Annie DELRIEU.  
5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE - M. Roland CORNET - M. Joël LACALMONTIE - Mme Ghyslaine PRADEL - Mme Josiane COSTES.
- COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Michel CABANES.  
5 Membres Titulaires : Mme Isabelle LANTUEJOUL - Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Charles RODDE - Mme Mireille LEYMONIE – Mme Annie DELRIEU.  
5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE - M. Roland CORNET - M. Joël LACALMONTIE - Mme Ghyslaine PRADEL - Mme Josiane COSTES.
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE LA STATION DU SUPER LIORAN :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.  
5 Membres Titulaires : Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET - Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.  
5 Membres Suppléants : M. Joël LACALMONTIE - Mme Martine BESOMBES - Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.
- COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (CMAPA) SPECIFIQUE AUX ACTIVITES DE LA STATION DU SUPER LIORAN :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.  
5 Membres Titulaires : Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET - Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.  
5 Membres Suppléants : M. Joël LACALMONTIE - Mme Martine BESOMBES - Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.

### **ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'OUVERTURE DES PLIS (COP) DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) -**

- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.  
5 Membres Titulaires : Mme Isabelle LANTUEJOUL - Mme Marie-Hélène ROQUETTE - Mme Annie DELRIEU - Mme Mireille LEYMONIE – M. Michel CABANES.  
5 Membres Suppléants : Mme Marie-Hélène CHASTRE - M. Roland CORNET - M. Joël LACALMONTIE - Mme Ghyslaine PRADEL - Mme Josiane COSTES.
- COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC SPÉCIFIQUE AUX ACTIVITÉS DE LA STATION DU LIORAN :  
M. Le Président du Conseil départemental ou son représentant ; M. Charles RODDE.  
5 Membres Titulaires : Mme Marie-Hélène ROQUETTE - M. Roland CORNET - Mme Dominique BEAUDREY - M. Jean-Jacques MONLOUBOU - Mme Josiane COSTES.  
5 Membres Suppléants : M. Joël LACALMONTIE - Mme Martine BESOMBES - Mme Aline HUGONNET - Mme Mireille LEYMONIE - M. Daniel CHEVALEYRE.

#### **ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX -**

- Attribution de mandats spéciaux aux élus cités qui ont participé au Salon International de l'Agriculture du 28 février au 2 mars 2017. Les frais occasionnés lors de ce mandat spécial sont pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental sur présentation des justificatifs.

#### **AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -**

En application de l'article L3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 relative aux délégations consenties à son Président pour ester en justice ; L'Assemblée départementale prend acte :

- qu'un pourvoi déposé contre un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon par des riverains d'une route départementale aux fins d'imposer au Département d'effectuer des travaux à leur profit dans la traversée d'un bourg a fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité par le Conseil d'État.
- du rejet par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de la requête en indemnisation présentée par des riverains du nouveau tronçon de la Route Départementale N°58 à hauteur du lieu-dit « Conros », requête visant à obtenir réparation du préjudice environnemental que subiraient les intéressés du fait de la mise en service de celui-ci. Que déboutés dans leur démarche, ils ont fait appel du jugement. Et que le cabinet DMJB Avocats, mandaté par la compagnie d'assurances du Département, dans le cadre du contrat responsabilité civile, assurera la défense de la collectivité devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.
- que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a débouté des requérants qui l'avaient saisi aux fins de prononcer l'annulation de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier relative à la Commune de Vernols, au motif que cette décision les avait lésés dans l'attribution des parcelles.
- que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a rejeté la requête présentée par un agent du Département par laquelle il sollicitait la reconnaissance de sa rechute de maladie comme imputable au service.
- que le Département est appelé à défendre devant le juge administratif suite à un conflit intervenu entre un prestataire de service et un collègue du Département pour la fourniture d'un matériel informatique et bureautique.
- que dans le cadre de deux jugements correctionnels distincts, le Département a obtenu du Tribunal statuant sur l'action civile, le remboursement par deux prévenus d'une somme totale de 12 020.46 € liée à l'obtention frauduleuse du RSA.
- que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a débouté un bénéficiaire du RSA qui sollicitait l'annulation de la décision du Département lui imposant le remboursement d'un indu de cette prestation.
- que plusieurs dépôts de plainte, ont été effectués concernant des vols et dégradations portés au domaine public départemental, à savoir : Vol de plusieurs serres coffrages de maçonnerie sur un chantier de réparation d'ouvrage d'art au lieu-dit Prentegarde, Commune de Saint-Paul-des-Landes, sur la RD N°59 ; Dégradations sur le parapet du pont d'Aubusson, RD N°246 ; Vol de carburant dans le réservoir de camions garés dans l'enceinte du CRD de Saignes ; Acte de vandalisme (graffitis) et vols de plusieurs panneaux ; Acte de vandalisme commis sur la signalisation temporaire dans la traverse de Montvert, sur la RD N°120 ; Vols d'une pompe hydraulique d'un véhicule nacelle, et de carburant dans un camion et dans plusieurs véhicules rue de Firminy ; Dégradation par un véhicule d'une balise sur un rond point sur la RD N°922.

**DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS -**

- Désignations au sein du Conseil d'Administration de LOGISENS : M. Bruno-Pierre PELARDY, en qualité de personne qualifiée, Mme Elisabeth CABADY, au titre de la CAF, et de M. Patrice L'HERBIER, au titre du 1 % Logement.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -**

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents suite à des modifications de postes sur le tableau des emplois permanents, suite aux besoins des Services.
- Avis favorable à la modification du niveau de rémunération d'un Directeur contractuel IB 999 IM 808 à un Administrateur hors classe contractuel IB 1021 IM 825 au 1<sup>er</sup> avril 2018 et de fixer l'indice de rémunération d'un Attaché contractuel à IB 434 IM 383 au 1<sup>er</sup> avril 2018.

**RECENSEMENT ANNUEL DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017 -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication de Monsieur le Président quant à la gestion recensée des marchés à procédure adaptée (MAPA) conclus pour l'année 2017 et de la mise en œuvre de la politique d'achat du Département.

**DÉSIGNATION DU LAURÉAT AU CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE ROUTIER DE SAINT-FLOUR -**

- L'Assemblée départementale attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle routier à Saint-Flour, au groupement TRINH & LAUDAT de Saint-Flour (15) / IGETEC d'Aurillac / ARVERNE de Clermont-Ferrand, au groupement d'entreprises composé de : TRINH & LAUDAT de Saint-Flour (15), mandataire du groupement, IGETEC d'Aurillac et ARVERNE de Clermont-Ferrand. Une mission complète de maîtrise d'œuvre ainsi que l'élément de mission complémentaire « OPC » sont confiés au lauréat. Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur un taux de rémunération de 11,95 % par rapport à un coût prévisionnel des travaux estimé à 4 750 000 € HT.

**BARÈMES COMPLÉMENTAIRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL SUR LE SITE DU HARAS D'AURILLAC -**

- Adoption des barèmes de location des infrastructures du domaine public sur le site du Haras d'Aurillac, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'IFCE POUR L'ENTRETIEN DU SITE DU HARAS D'AURILLAC -**

- Adoption du projet de convention relatif à la réalisation par l'IFCE de certaines prestations de services d'entretien et d'exploitation du site du Haras d'Aurillac. Autorisation est donnée à M. Le Président de signer ladite convention.

**MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP CRAIG ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CRAIG -**

- Avis favorable à la nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « CRAIG » et à la convention financière 2018-2020. Renouvellement de l'adhésion du Conseil départemental du Cantal au CRAIG pour un montant de 21 000 €/an. Autorisation est donnée à M. le Président de signer toutes conventions et documents à intervenir pour la mise en œuvre et notamment, la convention constitutive et la convention financière du GIP. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à ce dossier.

**INFORMATION COMPTE RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VERTU DE DÉLÉGATIONS -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la signature des contrats suivants :

Pour les concours d'emprunts 2017-2018 : Afin de garantir le financement des investissements départementaux budgétisés, ont été mis en place deux prêts représentant un montant de 11 millions d'€uros au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, et après mise en concurrence, l'examen comparatif des offres reçues, a conduit à retenir les contrats dont les caractéristiques techniques étaient les mieux adaptées avec les deux établissements financiers suivants : ARKEA BANQUE à Relecq-Kerhuon dans le Finistère et la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN, à Clermont-Ferrand.

Pour le renouvellement de la ligne de trésorerie : Après mise en concurrence et examen approfondi des offres, le Président a conclu en date du 19 décembre 2017 une convention de réservation de trésorerie avec ARKEA BANQUE à Relecq-Kerhuon dans le Finistère.

**FINANCES – FIXATION POUR 2018 DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DROITS IMMOBILIERS -**

- Reconduction à 4,5 % du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers et reconduction de l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les SEM (Article 1594 G du Code Général des Impôts).

**FINANCES – FIXATION DU TAUX DE FONCIER BÂTI POUR 2018 -**

- Reconduction en 2018 du taux de foncier bâti de 2017 qui s'élève à 23.56 %.

**FINANCES – RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – GESTION DE LA SEAU -**

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU) au cours des exercices 2011 à 2016.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 27 mars 2018*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*